

Jeunes au travail

Conseils aux employeurs



Des pratiques de travail sécuritaires : de bonnes pratiques d'affaires

Législation

En règle générale, les employeurs devraient :

1. fournir une formation sur la sécurité;
2. s'assurer que le matériel est sécuritaire;
3. mettre en œuvre des mesures de sécurité;
4. fournir une supervision afin de s'assurer que les mesures de sécurité sont suivies.
5. Pour les lois en vigueur dans votre province, consultez le site www.canoshweb.org.



Avez-vous songé à devenir membre de Passeport Sécurité?

Vous pouvez acheter des comptes pour vos jeunes travailleurs et veiller à ce qu'ils fassent le test en ligne sur la sécurité.

Ainsi, vous saurez qu'ils ont une connaissance de base de la santé et sécurité au travail et qu'ils seront mieux préparés pour la formation en sécurité qui se rapporte à leur travail.

Pour en savoir plus sur les avantages de devenir membre, consultez : www.passporttosafety.com/francais.

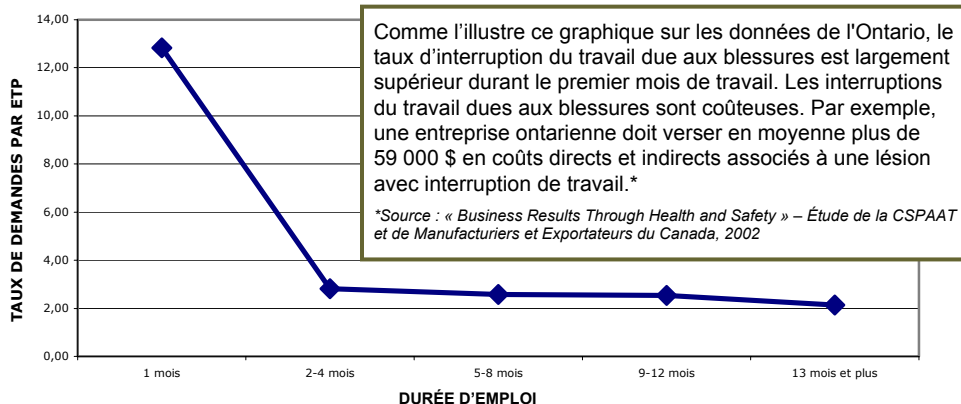
Le saviez-vous?

- ... En tant qu'employeur, si vous enfreignez les lois sur la sécurité, vous êtes passible d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement.
- ... Chaque année, plus de 60 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans de partout au Canada se blessent assez gravement pour devoir s'absenter du travail.*
- ... Les jeunes travailleurs se blessent lorsqu'ils :
 - exécutent un travail pour lequel ils n'ont pas été formés;
 - n'ont pas de supervision adéquate;
 - utilisent du matériel dangereux.
- ... Les mesures que vous prenez pour assurer la sécurité des jeunes travailleurs protègent tous les employés.
- ... 56 % des jeunes travailleurs en Ontario disent n'avoir reçu aucune formation avant d'exécuter un nouveau travail.**

*Source : Association des commissions des accidents au travail du Canada

**Source : Association pour la prévention des accidents industriels

TAUX DE DEMANDES D'INDEMNITÉS POUR INTERRUPTION DE TRAVAIL EN ONTARIO PAR DURÉE D'EMPLOI



Source : Institut de la recherche sur le travail et la santé. Les heures de travail sont tirées de l'Enquête sur la population active.

Ce que vous devez faire

- Veillez à ce que des méthodes et des mesures liées à la santé et à la sécurité soient établies et suivies en tout temps.
- Assurez-vous que le matériel et les dispositifs et vêtements de protection requis par la loi sont fournis et utilisés. Ceci comprend les barrières de protection sur la machinerie et le matériel de protection.
- Veillez à ce que les dangers, les maladies et les accidents soient signalés sans délai.
- Assurez-vous que les politiques, procédures et programmes en matière de santé et sécurité au travail sont à jour.
- Familiarisez-vous avec les dangers dans votre lieu de travail, informez-en les superviseurs et expliquez-leur comment faire face à ces dangers.
- Encouragez les travailleurs, particulièrement les jeunes, à aviser immédiatement leur superviseur lorsqu'ils voient quelque chose qui menace leur sécurité.
- Faites en sorte qu'on consacre suffisamment de temps à la formation des jeunes.
- Montrez votre engagement envers la santé et la sécurité au travail en ayant vous-même recours à des pratiques de travail cohérentes et sécuritaires et insistez sur le fait que des pratiques non sécuritaires sont inacceptables.
- Offrez de la formation aux superviseurs afin qu'ils demeurent compétents.
- Donnez suite sans délai aux préoccupations soulevées en matière de santé et de sécurité.
- Sachez quel est l'âge minimal et les exigences salariales liés au travail dans votre province ou territoire.



Votre participation active à la santé et à la sécurité au travail créera un climat positif.

Donnez l'exemple

Vous trouverez ci-dessous une liste de choses à faire pour donner l'exemple aux jeunes travailleurs.

- Participez aux séances de formation données aux employés.
- Utilisez et portez le matériel de protection lorsque les employés sont tenus de le faire.
- Participez aux exercices d'incendie et à toute autre formation liée aux situations d'urgence.
- Traitez les jeunes travailleurs comme s'il s'agissait de vos propres enfants. Accordez-leur respect et attention.
- Incluez la santé et la sécurité dans le plan stratégique de votre compagnie.
- Encouragez personnellement les jeunes travailleurs à signaler tout problème de santé et de sécurité qu'ils observent.
- Expliquez aux jeunes travailleurs tout ce qu'ils doivent savoir concernant la santé et la sécurité au travail **avant** qu'ils ne vous posent des questions.

Des idées brillantes

Pour obtenir des ressources sur la formation et l'orientation des jeunes travailleurs, consultez votre annuaire téléphonique ou le site www.canoshweb.org afin de trouver une personne-ressource.

Pour de plus amples renseignements sur les jeunes travailleurs, consultez le site www.jobsafecanada.ca ou communiquez avec la commission des accidents du travail de votre province.

- Participez à une rencontre qui souligne l'arrivée d'un nouvel employé.
- Soyez disponible pendant les séances d'orientation des nouveaux travailleurs.
- Présentez le nouvel employé au personnel de l'organisation, notamment au chef de la santé et sécurité, ainsi qu'au représentant et aux membres du comité de santé et sécurité.
- Profitez de chaque interaction avec un jeune travailleur pour renforcer les valeurs liées à la santé et à la sécurité de votre entreprise et pour insister sur leur importance.
- Encouragez les jeunes travailleurs à vous faire part de leurs idées et suggestions.
- Intégrez la santé et la sécurité dans toutes les communications de l'entreprise.
- Jumelez un jeune travailleur avec un travailleur d'expérience ayant la sécurité à cœur.
- Encouragez les superviseurs à emmener avec eux des jeunes travailleurs lorsqu'ils font des inspections pour déterminer les dangers et les pratiques non sécuritaires.
- Lisez les autres feuilles de renseignements de cette série, notamment celle intitulée « Jeunes au travail : Conseils aux superviseurs ».

Les mots comptent pour moins de 10 % d'un message. Surveillez le langage corporel, le ton de votre voix et les autres signes de communication non verbale*.

*Source : Prime Leadership – The Hidden Drive of Great Performance, Daniel Coleman



Passeport Sécurité n'assume aucune responsabilité relativement à toute utilisation du présent document. Afin de déterminer les droits et obligations en vertu des lois régissant la santé et la sécurité au travail, les lecteurs sont invités à consulter les lois et les règlements de leur territoire de compétence.

À retenir

VOUS êtes directement responsable de la sécurité des jeunes travailleurs. Dans ce rôle, vous disposez d'une occasion unique d'être un modèle pour eux. Contribuez à former une main-d'œuvre qui a la santé et la sécurité à cœur.